

RCS : TOULON
Code greffe : 8305

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de TOULON atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2021 B 00912
Numéro SIREN : 898 308 390
Nom ou dénomination : A.D.M

Ce dépôt a été enregistré le 25/05/2021 sous le numéro de dépôt A2021/005025

A.D.M
Société par Actions Simplifiée
Au capital de 3 000 €
Siège social : 535 Route De la Gare
83190 OLLIOULES
898 308 390 RCS de Toulon

PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS
DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
DU 20 AVRIL 2021

L'an Deux mille vingt et un,
Le Vingt Avril
A Seize Heures,

M. GISBET Éric – actionnaire unique de la société A.D.M s'est réuni en Assemblée Générale Ordinaire, au siège social.

L'Assemblée est présidée par M. GISBERT Éric, en sa qualité de président de la société.

Le Président de l'Assemblée constate que l'Assemblée Générale est régulièrement constituée et peut valablement délibérer

Le président dépose sur le bureau et met à la disposition de l'Assemblée :

- les justificatifs des convocations régulières des associés,
- un exemplaire des statuts de la Société,
- le rapport de la gérante,
- le texte des résolutions soumises au vote de l'Assemblée.

Le président rappelle ensuite que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Rémunération du président SAS

Il est ensuite donné lecture du rapport du président.

Puis le président déclare la discussion ouverte.

Personne ne demandant la parole, Le président met aux voix la résolution

RESOLUTION UNIQUE

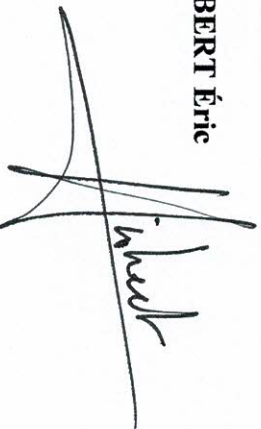
L'Assemblée Générale décide qu'aucune rémunération ne sera allouée au président – M. GISBERT Eric pour la période du 02/04/2021 au 31/12/2022.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par le président - actionnaire unique

M. GISBERT Éric

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'E. Gisbert', written over a horizontal line.